

**CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE**

Nombre de membres composant le Conseil d'administration

13

Nombre de membres présents à la séance

10

Nombre de membres représentés

02

Nombre de membres non représentés

01

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**  
**SEANCE DU 12 MARS 2025**

Le mercredi 12 mars 2025 à 14h30, les membres composant le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis en salle de réunion de la Maison des Solidarités et de l'Emploi, sous la présidence de M. Olivier DOSNE, Président.

**ETAIENT PRESENTS :**

**Membres élus :**

Mme Chantal DURAND, Adjointe au Maire, déléguée « Solidarités, Emploi, Seniors, Vie économique »

M. Francis SELLAM, Adjoint au Maire, délégué « Finances, Ressources Humaines et Logement »

Mme Stéphanie BRANCO, Conseillère Municipale déléguée

M. Tony RENUCCI, Conseiller Municipal

**Membres nommés :**

M. Michel RIOUSSET, représentant de l'association ARJ

Mme Catherine VIEILLEFOSSÉ, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales du Val-de-Marne

Mme Bernadette PHILIPPOT, nommée par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune

Mme Marie-France BRUGEL, représentant l'unité locale de Joinville-le-Pont de la Croix Rouge Française

M. Frédéric WEHRUNG, nommé par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune

M. BRUN Gilles, représentant l'association APOGEI 94

**ABSENTS REPRESENTES :**

M. Olivier DOSNE, Maire, Président du C. C. A. S.

Mme Chantal ALLAIN, Adjointe au Maire, déléguée « Jeunesse et Handicap »

**ABSENTS NON REPRESENTES :**

Mme Sandrine PARIS-PESCAROU, Conseillère Municipale

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 17 du décret du 6 mai 1995 et l'article L.2312-2 du CGCT.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame Stéphanie BRANCO

**DELIBERATION N°3**

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE R123-21 DU CASF**

**PREAMBULE – Mme Chantal DURAND, Vice-Présidente**

Mes Chers Collègues,

Vous avez décidé, en application de l'article R123-21 du CASF et par délibération n° 5 du Conseil d'administration du 22 juillet 2020, de déléguer certains pouvoirs au Président du CCAS, qui me délègue à son tour ces pouvoirs en cas d'absence ou d'empêchement.

Il doit vous être rendu compte à chaque conseil d'administration des décisions prises dans ce cadre.

Vous trouverez donc ci-après la liste des aides accordées après consultation de la commission permanente sur la période allant du 13 décembre 2024 au 23 janvier 2025.

Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

## RECAPITULATIF DES AIDES FINANCIERES ACCORDEES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 décembre 2024 au 23 janvier 2025

N° Foyer	Nature de l'aide	Mnt accordé	Objet de l'aide	Retraité
4608	aide financière	152,19	loyer	
5763	tickets service	70	aide alimentaire	
8650	tickets service	70	aide alimentaire	
8657	aide financière	600	facture energie	
5599	tickets service	70	aide alimentaire	
8644	tickets service	70	aide alimentaire	
8644	aide financière	300	loyer	
7463	aide financière	180	charges courantes	
4951	aide financière	600	frais de scolarité	
8653	bourses au permis	400	permis de conduire	
8652	bourses au permis	100	permis de conduire	
5876	bourses au permis	400	permis de conduire	
8654	bourses au permis	100	permis de conduire	

Total : 3112,19 €

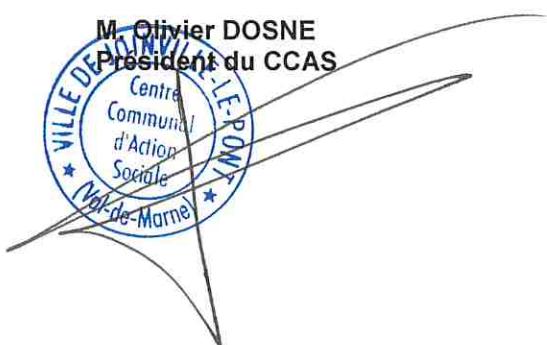
Principaux textes réglementaires	- article R123-21 du CASF - délibération n°5 du conseil d'administration du CCAS en date du 22 juillet 2020
----------------------------------	--

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré par :

Pour	12
Contre	00
Abstention	00

**Article unique** : prend acte des décisions prises ainsi que des marchés ou avenants conclus par le Président ou la Vice-présidente du CCAS dans le cadre des dispositions de l'article R 123-21 du CASF et en vertu de la délégation de pouvoirs accordée par la délibération n° 5 du conseil d'administration du 22 juillet 2020.



Je soussignée, Chantal DURAND, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée sous format électronique le **17 MARS 2025** télétransmis au contrôle de légalité le :

**17 MARS 2025**

Fait à Joinville-le-Pont le



